

DECISION DU MAIRE :DM_002_2024
ESTEVE FRANCINE - ENGAGEMENT LOCATION PARKING PLACE 11

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2020 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la résiliation de l'engagement de location de Madame Lise BATISTE de la place de parking n°11 dit Petite Caserne au profit d'un emplacement sur la place du Génie (Véhicule de grand gabarit),

Vu la demande de Madame Francine ESTEVE pour un emplacement en date du 30/09/2021

Considérant que cette demande est la suivante sur la liste d'attente et répond aux critères.

Décide :

ARTICLE 1: La résiliation de l'engagement de location pour l'emplacement n°11 au nom de Madame Lise BATISTE

ARTICLE 2: L'établissement d'un engagement de location pour l'année 2024 pour l'emplacement n°11 au nom de Madame Francine ESTEVE

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 17 janvier 2024

Le Maire
Patrick LECROQ



Patrick LECROQ

RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/01/2024 066-216602235-20240117-DM_002_2024-AU